

**Sujet :** [INTERNET] PROJET ISDI FONTENAY EN PARISIS

**De :** JACQUELINE pigeon <piguillon86@orange.fr>

**Date :** 08/07/2019 20:53

**Pour :** pref-icpe@val-doise.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Veillez trouver en pièce jointe nos observations concernant le projet d'ISDI de FONTENAY EN PARISIS.  
Une copie est également déposée en Mairie pour Mme DA COSTA ALVES.

Bonne réception

Respectueuses salutations.

Jean-Pierre AGUILLON

Jacqueline PIGEON

— Pièces jointes : —

---

OBSERVATIONS jpa du 7 juillet 2019.pdf

30 octets



## PROJET D'INSTALLATION D'UN STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES AU DOMAINE DE LA COUTURE À FONTENAY EN PARISIS

Nos observations sur l'avis de consultation du public - 7 juillet 2019

Contrairement à d'autres dossiers d'installation de stockage de déchets réalisés dans les communes environnantes, **aucune concertation n'a été menée** pour répondre par avance aux questions que suscite le projet en objet.

C'est pourquoi nous remercions ceux qui nous ont invités à découvrir l'importance du dossier. En effet ce projet nous est seulement apparu en tant qu' ISDI dans la dernière **«lettre du Maire»** début juillet, dans les délibérations du Conseil Municipal du 26 juin 2019. Dans les précédents bulletins municipaux (Octobre 2018 et janvier 2019) il était porté mention d'une modification du PLU pour la réalisation d'un «pôle équestre», créant ainsi confusion dans notre esprit avec le Haras du Parisis existant.

La consultation du dossier ne laisse pas sans se poser de questions quant à l'importance d'une telle installation sur l'environnement et la vie des fontenaysiens.

### 1. IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Ce projet supprime 16 hectares de cultures actuelles en plus des surfaces cultivables concernées par le projet du Triangle de Gonesse et installe aux portes de Fontenay une décharge supplémentaire après celle de Louvres-Puiseux.

Dans le cadre de ce projet, une butte de grande hauteur (jusqu'à 16 mètres) va créer un versant important pouvant aggraver un risque d'inondation déjà révélé dans la cuvette de la route allant de Goussainville à Fontenay. Aucune précision sur la façon de palier ce risque.

QUID de la pérennité et de l'entretien du chemin piétonnier (trottoir) très utilisé puisque reliant le village à Goussainville.

### 2. NATURE DES DECHETS

La lecture du dossier nous apprend que par «**déchets inertes**» il faut considérer aussi qu'ils ont des teneurs en agents polluants et/ou toxiques non négligeables, surtout si on considère le volume important de ces déchets.

Nous n'avons pas trouvé dans le dossier de précision concernant la qualité de ces déchets, ni les moyens techniques et humains de les contrôler depuis leur enlèvement sur site jusqu'au dépôt en décharge. Comment sont stockés les déchets inacceptables après contrôle pour ne pas polluer les terrains ?

### 3. IMPACT SUR L'HYDROLOGIE

Cette réflexion conduit à se poser des questions sur les incidences des précipitations lavant ainsi les sols. En réponse à cette préoccupation le dossier nous indique que le recueil des effluents serait dirigé sur le bassin de retenue de la francilienne (A 104). S'il a été calculé pour cette dernière, il doit être adapté pour le surplus considéré. Par ailleurs, **il est choquant** de lire qu'on puisse **s'approprier à titre privé** une installation publique !

Dans le cadre du fonctionnement du pôle équestre, les opérations de nettoyage, d'entretien des chevaux, leurs déjections, les conditions de stockage des fumiers de litières ne sont pas abordés et demandent des engagements précis de l'exploitant quant à ces problématiques.

**QUID des risques de pollutions de la nappe phréatique** et ses conséquences sur les ressources en eau potable des communes concernées? Pour Fontenay particulièrement nos besoins nous ont amenés à établir un maillage avec Goussainville dont nous savons que la recherche de forages nouveaux est problématique. Sur ce point il convient de prendre en compte qu'un stockage important de **produits combustibles** (paille et fourrage notamment dont le volumes n'apparaissent nulle part) seront générateurs en cas **d'incendie** de volumes d'eau pollués.

Tous ces éléments doivent être pris en compte dans le projet. Ainsi que les installations sanitaires de l'exploitation recevant du public (non mentionnées également).

Quelles suites et réponses sont apportées au **rapport de l'ARS** qui a jugé le **projet inopportun** ?

#### 4. CIRCULATION

Le projet prévoit 100 camions par jour calculés sur 5 ans. Le stade équestre et ses installations annexes sont annoncés dans le projet comme terminés pour les JO de Août 2024. Sauf information contraire, **ce site n'est pas retenu par l'organisation des JO**.

Si nous retenons l'hypothèse, on peut considérer qu'une année au minimum est nécessaire pour obtenir à force de moyens une stabilisation des sols pour recevoir les réalisations prévues. Dans un retro planning très optimiste on peut penser que l'ensemble des apports en déchets inertes seront terminés en 3 voire 4 ans. Le nombre de camions sur cette période serait donc augmenté de 20 à 40% pour obtenir le résultat (soit 140 camions jours !).

**Le cheminement de ces camions :**

✓ ils arriveraient dès 7 heures du matin, par la francilienne pour entrer dans le village. A ce jour, dès 8 heures du matin, la sortie du village par le **«rond point du stade» est saturée** par les véhicules sortant de Fontenay et ceux venant de Mareil. Quelles mesures sont prévues pour réduire l'incidence sur la circulation de cet apport de véhicules ?

✓ Pour alimenter le site il est prévu d'utiliser une chaussée desservant des activités de plein air (stade, tennis) et surtout le **Centre d'Accueil et de Loisirs** du village utilisé par les enfants en accueil pré et post scolaire en semaine. **Aggravation du risque routier** pour les enfants les riverains et les accompagnateurs.

Là encore il y a **utilisation d'un bien public pour un usage privé**.

La chaussée construite a priori pour des véhicules légers ne pourra qu'être endommagée prématurément par la noria de camions. Quels engagements ont été pris par l'aménageur pour la remise en état de la chaussée ?

#### 5. CONSEQUENCES POUR LE VOISINAGE ET LES HABITANTS DU VILLAGE

✓ **Poussières** : Le roulage des camions, leur déchargement et les engins de terrassements vont produire tout au long de la journée des poussières inhalables dont nous rappelons ci-dessus la présence d'éléments toxiques. Quelles mesures sont prises pour éviter d'aggraver cet empoussièrément continu ? (Nettoyage régulier des sols en entrée/sortie de site, .....)

A noter que les **vents dominants viennent du sud Ouest**, le village serait donc destinataire des poussières de l'ISDI ?

✓ **Bruit** : Le site est mitoyen d'habitations et d'installations de loisirs qui vont être **fortement impactées** par cette nuisance pendant des années durant l'aménagement des surfaces.

## 6. PLANTATIONS, AMENAGEMENTS

Le projet de pôle équestre prévoit des plantations arborées. A ce stade du projet il est utile d'attirer l'attention de l'aménageur sur le choix des **espèces** pour éviter celles qui sont répertoriées comme **allergènes**.

Le versant vers le stade serait aménagé sur sa hauteur de gradins en bois pour compenser l'emprise du terrain. **L'exposition et l'ensoleillement** des terrains concernés par la projection de la butte seront sensiblement réduits. Il en est de même pour les jardins des **habitations** riveraines.

## EN CONCLUSION

Le dossier soumis en consultation laisse des questions en suspens concernant :

- ✓ La **sécurité** des riverains et des usagers fréquentant les installations existantes
- ✓ La **compétence** dans le contrôle des déchets inertes à l'entrée du site
- ✓ Le risque de **pollution** des nappes aquifères
- ✓ L'**évacuation** des eaux de ruissellement suite aux pluies diluviennes
- ✓ Le **traitement** des eaux polluées (ruissellement, pluviales, usées...)
- ✓ La réduction au mieux la neutralisation des **nuisances issues de l'exploitation** du site
- ✓ La **pertinence** de l'implantation d'une ISDI dans un secteur déjà fortement impacté par ce type d'installations d'une part, et d'autre part pour l'aménagement d'un terrain destiné à recevoir un pôle équestre par une propriétaire terrien disposant de surfaces plus éloignées du village.

Un certain nombre de ces questions aurait certainement eu des réponses si une concertation avait été organisée en amont.

**L'absence d'information au regard de ces interrogations nous conduit à émettre un avis défavorable sur le projet de création d'une ISDI attenante au village de Fontenay en Parisis.**

Les signataires :

Jean-Pierre AGUILLON & Jacqueline PIGEON

31 rue de Derrière le Sévy

95190 FONTENAY EN PARISIS

Copie à Mme DA COSTA ALVES, commissaire enquêtrice

